



PV du CODIR PACA FFESSM du samedi 14 avril 2018

Convoqués : tous les membres du CODIR

Invités: le CTS Yann RUELLO et les Présidents de CODEP

Excusés : Sandrine SAUGE MERLE et Guillaume VIAL (Président du CODEP 04)

Conformément à l'ordre du jour assez exhaustif et réalisé par le Président, tous les points de l'ordre du jour ont été abordés.

Début de séance: 9h30

Préambule du Président qui remercie toutes les personnes et précise l'organisation de cette journée complète de travail.

1- La Féminisation, Expositions et Salons par Brigitte SCORSONELLI

Présence du Comité PACA FFESSM dans trois Salons, réalisation depuis le début de l'année : GALATHEA à Hyères, Les NAUTICALES à La Ciotat et le Forum de la mer à Marseille. Un grand merci à chaque département concerné et qui ont participé activement pour la tenue des stands, notamment le Var avec son exposition photos Méditerranée et une TV, mises à disposition.

Le thème de l'exposition du Comité PACA FFESSM pour l'année était la féminisation des pratiques (qui est un des thèmes du CNDS 2018). Une série de 5 rollup a été réalisée, avec 5 sujets traités pour mettre en valeur les féminines dans nos pratiques et à travers elles présenter nos disciplines. Le Bien être avec l'Apnée, La Vitalité (Hockey subaquatique, Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive), L'Exploration (plongée scaphandre et CTR), La Culture (La Photo Vidéo, l'Archéologie et la Biologie Environnement) et les Générations Futures (ASJ et CIGALIA). Un film a été monté dans le même esprit et présenté sur écran TV durant les manifestations.

Notre présence sur les sites a été appréciée. Il ressort que les principales demandes concernent l'Apnée, la plongée enfant et la liste des différents clubs sur chaque secteur.

Une documentation spécifique est à prévoir avec une plaquette des clubs par département et une plaquette pour la plongée enfant. Serge GEAIRAIN va faire une enquête auprès des clubs qui font plonger les enfants pour que l'on puisse les lister et les proposer d'ici fin mai. Il reste encore une manifestation le 23 et 24 juin avec la Ville de Marseille sur le thème « Sport et Santé » où le comité aura un stand. Le CODEP 84 demande s'il était possible d'organiser un stand exportable et de le mutualiser.

Il y a une proposition de scinder par tranche d'âge les enfants et les jeunes. Soit : 8/12 ans, 12/16 ans, 16/18 voire 20 ans. Groupe de réflexion pour l'organisation en milieu scolaire : Une idée à proposer de stages vacances scolaires pour les clubs de bord de mer.

Outre la plongée jeune, il y a la plongée sénior à mettre en exergue. Le Président a rencontré sur le Salon Nautique Claude MOLINARI (ancien référent plongée à la Direction nationale des sports) qui est vice-Président du Comité Régional PACA de la Retraite Sportive, avec lequel il compte travailler sur la plongée sénior. L'idée d'une convention est à creuser.

2- Actions jeunes à venir par Serge GEAIRAIN.

Pour les actions dédiées aux jeunes, il faudra préciser pour les demandes de subventions (CNDS) de mettre les références des quartiers de provenance des jeunes : ZRR ou QPV

Facteurs déterminants pour le CNDS :

- Violence : harcèlement, homophobie
- Santé : obésité, addiction jeux-vidéos
- Mixité sociale

Une Subvention serait possible pour Cigalia 2018 et la FFESSM concernant les activités jeunes dans les régions avec actions transversales et public non captif. Ce dossier a été réactivé par le CDN FFESSM comme par le passé, suite à demande de l'Est et de PACA. Il faudra donc prévoir pour fin d'année un bilan de l'action pour la FFESSM nationale.

Il y a une communication à diffuser au niveau du Comité sur toutes nos activités jeunes car en plus des grosses manifestations régionales, il y a pas mal de manifestations organisées par les clubs. Par exemple mutualiser les moniteurs.

Une demande sera faite pour connaître pour nos clubs région PACA, « Référent Jeune » et "Référent rando sub et sentier sous-marin ".

- Les RIPE seront cette année dans le Var.
- « Sport et Santé »
 - o sur le Prado les 23 et 24 juin, avec des baptêmes pour les jeunes, les adultes et les Handicapés
 - o Proposition d'action sur le suivi dans le temps d'un groupe d'enfants en surpoids.
- CIGALIA / Travail avec l'association « le refuge » à poursuivre.
 - o Décliner CIGALIA sur toute la Région.
- Sentez- vous sport (septembre) : Prévoir de faire partir la demande de Label.
La semaine de l'eau : prévue pour Octobre en partenariat avec Décathlon, à voir comment le décliner au niveau régional. La FFESSM est en rapprochement avec Décathlon National.
- Les jeunes universitaires : une proposition a été faite par Philippe BERNARDINI de proposer de prendre un étudiant en master du sport (management...) pour avoir une autre vision de la pratique du sport. Yann RUELLO a été missionné pour un projet de réflexion vers une université de la région.
- Pour 2019 : Plongée découverte pour environ 200 enfants du Lycée Gaston DEFERRE avec l'immersion de statues pour le Musée sous-marin proche de la plage des Catalans à Marseille.

3- Bilan de la mise en place de la trésorerie par Christine LACROIX

Après quelques mois de pratique, des modifications vont être apportées notamment concernant le tableau de remboursements de frais.

Nous rencontrons de grosses difficultés dans la rédaction et la transmission des pièces avec certaines commissions. Nous espérons qu'avec ce nouveau fonctionnement les tâches seront facilitées de part et d'autre.

Etat des comptes avec les points noirs du début de mandat par rapport au budget prévisionnel :

- Le règlement fait en février d'une grosse facture impayée par l'ancien Comité Côte d'Azur, envers le CREPS d'Antibes pour le stage handisub de l'été dernier (près de 8 000 €)...
- La rupture conventionnelle d'Hélène RICARD, qui va atteindre 60 000 €...

Nous avons épuisé de ce fait les réserves du Compte du Crédit Agricole (anciennement compte du Comité Côte d'Azur). Même si la situation financière n'est pas encore préoccupante, il faut cependant que nous restions vigilants pour nos dépenses.

Pour plus de facilité dans l'avenir nous serons amenés à ne garder qu'un compte bancaire, en l'occurrence ce sera la BNP.

4- Transmission du patrimoine immobilier de PA et CA. Archives de CA

Il y a eu un premier RDV avec un notaire, avec Bernard GAUTHIER, Henri ROYER et Frédéric DI MEGLIO. Le notaire a pris tous les documents que nous avons réunis afin d'établir la transmission du patrimoine à la nouvelle entité PACA. Cela suit son cours. Les documents définitifs seront signés fin mai par le Président au siège du Comité.

Toutes les archives de Côte d'Azur qui étaient à Cuers ont été récupérées et triées, par Bernard GAUTHIER et Frédéric DI MEGLIO. N'ont été conservées que les 6 dernières années sauf pour les documents qui nécessitent 10 ans d'archivage (garantie décennale) et les documents tels que statuts, PV de Codir et liste des dirigeants. Elles seront stockées physiquement dans le local de Golf Juan (en accord avec le CODEP 06) avec un classement par année. Bernard GAUTHIER s'occupe de l'achat des étagères.

5- Nouveau site WEB du Comité PACA, coordonné par François LIZERO

Le site créé par la Sté Answeb n'est pas encore en ligne, mise en place d'un code d'accès pour commencer à mettre des informations. Décalage de la date prévisionnelle des premiers tests (40 jours de retard).

Autres points :

- a. Réseaux sociaux FB : 1 post par semaine fait par le Président, la gestion de FB sera si possible donnée à François LIZERO ultérieurement.
- b. La liste des médecins fédéraux de PACA a été mise en ligne sur le site Comité PA.
- c. Le logo Comité régional : Le nom de la région est toujours une problématique, l'intégration du nom « Région Sud » à la place de l'acronyme PACA est bien toujours d'actualité. Un nouveau logo régional intégrant le nom de la nouvelle région, le

nouveau logo national et les 2 dauphins correspondant à la fusion a donc été proposé ce jour.

Vote sur ce projet à l'unanimité. Il sera donné au graphiste pour finalisation. Une déclinaison du logo sera proposée au niveau des CoDep.

- d. Féminisation : le logo « Plongé avec un e » crée par la Région Grand Est a été repris par notre Comité. Brigitte SCORSONELLI le tient à disposition. Dans le cadre de la féminisation, noter que le Président a mis en avant l'équipe féminine régionale de Hockey devenue championne de France des régions. Et a mis en avant l'Apnéiste Béatrice ROUVIERE DEL NEGRO.

6- Bilan de la rupture conventionnelle d'Hélène RICARD par Frédéric DI MEGLIO

Depuis le 31 mars madame RICARD n'est plus salariée. Le processus entamé depuis décembre à la demande de la salariée a donc été poursuivi comme prévu. Le paiement des primes de la rupture conventionnelle (avec 30 ans d'ancienneté) a été fait avec le dernier mois travaillé et le solde connu des congés payés. Mais sur le solde de tout compte de Rupture Conventionnelle signé par la salariée, il a été noté une réserve concernant le montant des congés payés. En effet, nous avons appris seulement mi-mars qu'Hélène RICARD n'aurait pas pris ses congés depuis 3ans, elle nous demande donc de les lui payer. L'ancien Président de Côte d'Azur a avalisé cette notion de congés non pris. Pour se faire Le Président a demandé à La FIDUCIALE de fournir le dernier bulletin de salaire rectificatif au 9 décembre 2017 avec la totalité « réelle et effective » des jours de congés non pris à ce jour-là de la fusion.

7- Femme de ménage du siège régional par F DI MEGLIO

Suite à divers problèmes personnels, celle-ci n'assure plus l'entretien du local du 46 bd Fenouil à Marseille. Cette personne quitte la région marseillaise. Le Président va engager une procédure de licenciement, en raison de l'abandon de poste.

Une demande de devis auprès d'une société de nettoyage a été faite, nous l'attendons. Christine LACROIX, notre Trésorière, se renseigne aussi pour le paiement par chèque emploi service.

8- Avenir du local de Puget sur Argens.

Dossier détaillé établi par Bernard GAUTHIER, lequel dossier a été envoyé à tous les membres du CODIR en amont pour permettre décision en connaissance de cause. Le local a été acheté en 2010 pour une valeur de 173 000€, plus frais de notaire, plus frais d'acquisition et frais d'aménagement soit plus de 200 000€.

L'étude des prix pratiqués sur le secteur, à partir de l'avis de l'agence Karika immobilier qui a vendu récemment un bien identique (agence qui avait d'ailleurs fait la vente en 2010, moment de la bulle immobilière), indique un prix potentiel à la revente voisin de 135 000€ soit une perte conséquente.

4 propositions possibles :

Revente à 135 000€ (côte à ce jour). Garder en l'état avec environ 3 500€ de frais annuel. Location avec un bail commercial entre 1000 et 1200€/mois sans les charges. Revente avec l'achat d'un autre local. Débat sur les diverses propositions suivi du vote du CODIR :

Vote : A l'unanimité il a été retenu la location, si techniquement et fiscalement c'est possible, sinon à défaut ce sera la vente.

En se laissant un délai d'un an pour l'éventuelle vente. Prévoir en cas de décision de vente ultérieure, un accord d'AG en 2019.

9- Championnat de France d'Apnée en poids constant.

Le championnat aura définitivement lieu à VILLEFRANCHE sur mer par rapport aux conditions favorables d'exposition météorologique. La Ville apporte tout son soutien dans la réalisation de l'événement. Pour cette année le Président a fait une demande de subvention auprès du Service Mer et Littoral du Conseil Régional. Le CoDep 06 soutient également en local l'opération. Avec le prêt de la piscine par le CDOS, les frais de mise en place et désinstallation par un prestataire seront payés par notre Comité régional, des animations annexes avec une initiation d'apnée par nos moniteurs d'apnée, la mise à disposition de la piscine, une exposition de photos du littoral Méditerranéen PACA. Il y aura trois tentes, dont une sous laquelle l'on pourra voir une retransmission en direct de la compétition. C'est une action fédérale nationale, régionale et départementale à fort pouvoir médiatique. Une projection du film l'Homme dauphin (histoire de Jacques Mayol) qui sort le 30 mai sera prévue dans la Citadelle de Villefranche avec possible présence de l'acteur sur cette journée.

Il a été demandé aux membres du CODIR l'accord de prendre en charge financièrement les animations annexes au Championnat (3 000€) en attendant l'éventuel accord de subvention du Conseil Régional qui ne sera connu qu'en septembre. Vote sur ce projet : Les membres du CODIR ont donné leur accord sur le projet financier à l'unanimité.

8- Médailles Jeunesse et sport et FFESSM par Henri ROYER

Henri Royer a pris en charge le dossier "médaille", il a présenté les conditions de candidature pour les différentes médailles.

Renseignements pour les médailles Jeunesse et Sports : Compte rendu de réunion du 29/03/18 avec Mme Annick LINCY (DDJSCS 13 - Distinctions honorifiques). Entrevue très constructive sur l'approche des demandes à présenter. Les demandes de médailles de nos licenciés doivent être adressées à la DDJSCS du département où réside l'intéressé.

Concernant la fiche de renseignements, seuls les services rendus à la cause Jeunesse et des Sports et à la Vie Associative sont validées par la DDJSCS. Noter que par décret du 18/12/2013, la médaille Jeunesse et Sports est élargie à la valorisation de l'engagement bénévole en faveur de l'intérêt général. 2 sessions /An : Le 1^{er} Janvier et le 14 Juillet.

Modalités d'agrément des demandes:

Médaille de Bronze : 6 Ans d'activités au sein de l'association.

(Présentation en commission DDJSCS et validée par le Préfet)

Médaille d'Argent : 4 Ans après l'attribution de la médaille de Bronze.

Médaille d'Or : 5 Ans après l'attribution de la médaille d'Argent traitée par la DDSCS.

Pour l'Argent et l'Or : (Présentation en commission DDJSCS et validée par le Préfet et par le Ministère de la Jeunesse et des sports).

9- Nouvelles du Comité Directeur National par F DI MEGLIO

A - Il va y avoir une modification du Code du Sport et donc modification des dispositions de l'Arrêté Hygiène et Sécurité du Code du Sport pour la plongée. Après divers échanges avec la Direction des Sports, la FFESSM va avoir en avril une saisine sur la teneur du projet retenu.

- Intégration de nouvelles pratiques dites émergentes (avec un casque, avec un narguilé)
- Obligation d'une personne à bord pour la sécurité, si la plongée se fait à partir d'un bateau
- Certificat médical obligatoire pour tout plongeur au-delà de 12m
- Amélioration de la Fiche de sécurité.

B- Lors de la dernière AGN FFESSM, le nouveau logo fédéral a été présenté.

C- Le règlement médical a été finalisé en février, noter des relations délicates avec la CMPN et le CDN. Un nouveau document de certificat médical CACI a été proposé lors de la réunion de CMPN veille de l'AG N d'Amneville. Ce projet doit être soumis à l'arbitrage du Président de la FFESSM.

D- Dossier Sport et Santé: Description de cette notion de sport sur ordonnance en tant qu'Activité Physique Adaptée (APA) avec différents niveaux d'application : 1/ Sport Bien être: palmer vers son bien-être. Toutes nos activités subaquatiques sont concernées. 2/ Sport Santé : palmer vers sa santé. Seules certaines de nos activités sont concernées ici : fit-palm, apnée, randonnée palmée, scaphandre en piscine. A ce niveau nécessité d'un module complémentaire de formation pour nos cadres (2 à 3h).

E- Conseil Maritime de Façade Méditerranée : F DI MEGLIO y siège depuis plusieurs années. S'y déploie la stratégie de l'Etat sur le développement de l'état écologique et le rôle des activités socio-économiques sur le milieu marin. Noter actuelle consultation via plate-forme web ouverte au public (l'info sur ce sujet a été mise sur notre site internet), les enjeux y sont d'identifier la plongée souvent noyé dans l'ensemble des activités dites nautiques.

F- Stratégie des sites de plongée en Méditerranée avec la DIRM et l'Agence de Biodiversité. Trois réunions se sont succédées, y étaient présents outre le Président du Comité Régional, les Présidents ou représentants de nos CODEP littoraux. Ceci rentre dans le contexte de la Directive cadre de la stratégie du milieu marin du PAMM. Grâce à la présence forte des représentants fédéraux, il y a eu des modifications par rapport aux objectifs initiaux des institutions. Exemple en est la mise en avant de l'impact positif socio-économique de la plongée. C'est important car il peut y avoir un impact sur les activités de nos structures (par exemple taxation des sites de plongée, limitation des pratiques...).

NB : Désir du Président du Comité Régional de prévoir sur l'Olympiade l'obtention du label Eco-sub pour notre région. Réflexion en est confiée à Christine LACROIX et Sandrine SAUGE MERLE.

10- Professionnalisation et Assises du 1/12/2018 par Philippe BERNARDI

Les premières assises auront lieu et sont confirmées à Hyères, journée du samedi 1/12. Accord de la Mairie d'Hyères pour la salle. Budget déjà prévu pour l'organisation. Ce sera une journée avec des exposés sur les problèmes des SCA et Associations fiscalisées. Prévoir aussi sur l'accueil des publics particuliers. Les sujets prévus sont nombreux et seront sélectionnés en fonction de la disponibilité des intervenants.

11- Commission Technique Régionale

Nomination de Véronique MORAND comme IR, proposée par la CTR, Vote : validation à l'unanimité par les membres du CODIR.

Projet de créer un E-learning pour le N1 sur la Région PACA, à aborder avec notre Commission Technique Régionale (noter qu'un IN Eric DELMAS a fait son mémoire sur ce thème).

Débat sur MF1 Initial quand il est géré par les Départements : Des disparités sont à prendre en compte. Exemple avec le Vaucluse où le département est organisateur, mais ne prend pas en soi de finances pour lui-même pour cette gestion. Autre exemple avec le département du Var qui organise pendant la semaine du stage MF1 Initial des plongées en mer, ce qui augmente le coût global de la formation (proposition de mettre alors un surcoût de 40€ à charge des stagiaires et qui serait reversé à la structure d'accueil), mais l'organisation logistique est aussi revendiquée par le Département qui désire s'impliquer. Comment alors mieux proratiser la part qui revient à la Région, au Département et à la Structure d'accueil selon ses disparités de réalisation ? Pour 2019, la recherche d'une solution pour ce cas particulier est à trouver. Pas de décision ce jour, revoir donc ce dossier avec le Président de la CTR.

12- Cellule de Soutien juridico administrative par Jean Claude JONAC

Finalisation en cours. Membres déjà prévus : coordination par Jean-Claude JONAC, Philippe BERNARDI, Philippe PEYRUSSE, Yann RUELLO, si besoin Frédéric DI MEGLIO. Accord du dernier membre, un avocat : Patrick LAGRANGE (lequel est président du Club de Ramatuelle). Une réunion du groupe est prévue avant la saison.

13- Nage avec Palme

Le regretté Manolis n'étant plus là, c'est Guillaume CHEMIN (son Vice-Président) qui prend le relais par intérim pendant une année, jusqu'à sa nomination qui sera alors proposée aux clubs lors de l'AG 2019 comme Président de la NAP. Etant du même club que Manolis (PAN à Aix en Provence), il a repris la Présidence de la section NAP au sein du Club. Son équipe continue les projets de Manolis avec 2 coupes du Monde de NAP sur Aix pour 2019 et 2020, avec le projet de Pôle France dans le cadre du PPF Haut Niveau de la FFESSM.

Vote de soutien à Guillaume CHEMIN : La proposition d'intérim a été validée à l'unanimité des membres du CODIR.

14- Tarif d'affiliation PACA pour la saison 2019

Grande disparité entre les 2 Comités historiques tant pour l'affiliation au comité régional que pour la prise en compte de l'affiliation aux départements.

*** Tarif d'affiliation actuel : Provence Alpes = 60€ pour les clubs et 72€ pour les SCA / Côte d'Azur = 32€ pour les clubs pour les SCA.

Vote du prix d'affiliation à la Région pour saison 2019 : 50€ pour toutes les structures (Clubs et SCA).

*** Tarif d'affiliation aux divers CODEP et choix du mode d'encaissement de l'affiliation.

Actuellement 06 = 20€ / 83 = 16€ / 84 = 30€ / 13 = 30€ / 05 = 10€ / 04 = 12€

1^{ère} question: est-ce la région qui encaisse et reverse (c'était le cas en Côte d'Azur mais pas du tout en Provence Alpes) ?

2ème question: l'uniformisation de du montant de l'affiliation ?

Question N°1 : l'ensemble des CODEP est d'accord pour que la Région encaisse et reverse, en attente pour le CODEP 84 qui va voir avec son CODIR. Il est noté que pour la Région cela aura un coût s'il faut avoir une solution hétérogène d'extraction d'un CODEP dans l'envoi des factures.

Question N°2 : l'ensemble des CODEP sont favorables à l'uniformisation du montant de l'affiliation qui sera porté à 20€, sauf le CODEP 84 qui doit voir avec son CODIR.

*** Date d'envoi des factures d'affiliation : Il existe une différence entre les 2 comités historiques. Décision de prévoir fin août-début septembre pour les Clubs, prévoir fin septembre-début octobre pour les SCA.

*** Rétrocession des licences : Là aussi différence entre les 2 comités historiques. Il a été proposé de faire cette rétrocession aux départements en une seule fois, en octobre, après le bilan de la saison. En sachant qu'une aide financière en avance de la Région serait possible si un CODEP était en difficulté.

15- Bilan des Licences PACA par Brigitte SCORSONELLI

Un Bilan des licences PACA a été fait avec un comparatif sur 3 ans.

L'analyse des tableaux fait ressortir un réel problème de cohérence dans les chiffres pour l'ancien Provence Alpes : Augmentation majeure du Codep 13 et en moindre mesure du Codep 84, ce qui fait suspecter fortement une erreur dans la comptabilisation des chiffres (doublons entre ancienne numérotation et nouvelle numérotation du comité). Noter que le Codep 06 a diminué, en raison d'une réduction importante des licences du Club Plongée France.

Il est demandé de revérifier les chiffres présentés.

16- Valorisation des Bénévoles par Georges COPPOLA

Trois axes de travail :

Résumé d'un Vade Me Cum à l'usage d'un Président de Club.

Mode opératoire de Défiscalisation

Recherche de Partenariat et Demande de Subvention à l'échelle d'un Club.

Une information pertinente sur la défiscalisation pour les bénévoles pourrait être réalisée lors de la prochaine AG.

17- Journée nationale de prévention plongée du 30 mars 2018 par Fred DI MEGLIO

Conformément à la politique du Comité Régional d'être actif en termes de Prévention et de protection du pratiquant, de ce fait le Comité par son Président s'est investi sur cette journée qui était nationale et se déroulait au Palais Neptune à Toulon. Collaboration pour la préparation avec la DDJSCS et la Préfecture du Var, mise en place d'un stand, implication dans un des six ateliers. Succès important de cette journée.

18- Stratégie Territoriale CNDS 2018 par Frédéric DI MEGLIO

Echanges en vue de la table ronde fédérale CNDS prévue dans quelques jours avec la référente plongée de la Direction Régionale des Sports. Mise en avant de ce fait des nouvelles thématiques du Ministère des Sports qui sont plus du social que du sport, évocation de la suppression des thématiques habituelles qui étaient le cœur de métier de nos demandes de subvention. Nécessité de savoir s'adapter.

19- AG Région PACA 2019 (Rappel AG Nationale: 30 et 31 mars 2019 à Brest)

Décision date AG Régionale : journée du 2 mars 2019.

Lieu : Henri ROYER va voir sur Aix en Provence, éventuellement St Raphael.

Organisation : prévoir 6 à 7 salles pour les Commissions (sur la matinée, succession en deux tranches).

Date du prochain CODIR: le vendredi 8 juin à l'Estaque au siège régional.

19h30 pour le CODIR puis 20h30 pour les Commissions (prévoir ETR).

Fin de la réunion : 18h30

Frédéric DI MEGLIO



Président Comité Régional

